



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales

a) Programme et budget pour 2002-03

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales étudiera, à sa 43^e session, le 9 novembre 2001, les propositions de programme et de budget de l'Institut pour 2002-03.
2. Après avoir examiné ces propositions, le Conseil sera appelé, conformément à l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut à communiquer le programme au Conseil d'administration pour qu'il l'entérine et à lui soumettre le budget, pour approbation définitive.
3. Etant donné que le Conseil ne se réunira qu'après la Commission du programme, du budget et de l'administration, et pour éviter qu'elle ne soit saisie des propositions de programme et de budget au dernier moment, un exemplaire du document¹ contenant ces propositions est distribué à l'avance sous forme d'[annexe](#) au présent document. Il va sans dire que la distribution de ce document au stade actuel ne préjuge en rien des dispositions que le Conseil pourrait prendre au sujet des propositions qu'il contient.

Genève, le 16 septembre 2001.

¹ [Document INS.B.XLIII/2.](#)

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2002-03***Table des matières***

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1-12
II. Budget	13-19
III. Programmes de fond.....	20-56
A. Programme de recherche sur le travail décent	20-38
1. La base conceptuelle.....	23-30
2. Processus de mise en œuvre.....	31-38
B. Programme d'éducation et de vulgarisation.....	39-56
1. Dialogue	41-43
2. Education.....	44-48
3. Partenariats universitaires.....	49-55
4. Vulgarisation.....	56
IV. Direction et soutien du programme	57-59

I. Introduction

1. Le programme et budget pour 2000-01 a marqué une étape pour l'Institut, en réorientant ses activités de manière à refléter le nouveau cadre stratégique du travail décent adopté pour l'ensemble de l'OIT. L'objectif ultime était double: contribuer à jeter les bases conceptuelles et analytiques des politiques du travail décent et promouvoir le dialogue et le partage des connaissances sur ce thème. Il en est résulté une concentration de tous les travaux de l'Institut dans deux programmes. Le premier — le *Programme de recherche sur le travail décent* — regroupe deux éléments visant à examiner, respectivement, les relations de causalité entre les quatre objectifs stratégiques de l'OIT dans le contexte du développement et de l'égalité entre les hommes et les femmes et le cadre politique et institutionnel propre à la réalisation de ces objectifs. Le deuxième — le *Programme d'éducation et de vulgarisation* — cherche à renforcer le rôle de l'Institut en tant qu centre de dialogue, d'apprentissage et d'échange intellectuel entre mandants de l'OIT, universitaires, décideurs et praticiens extérieurs s'occupant de questions sociales et du travail.
2. Dans le cadre de son nouveau mandat, l'Institut était bien placé pour contribuer plus directement aux questions dont s'occupe l'OIT. Ses activités étaient axées sur des questions d'une importance capitale pour l'évolution future des programmes de l'Organisation, conçues de manière à compléter les travaux techniques d'autres unités de l'OIT. Il a apporté des contributions précises à l'OIT: une perspective cross-sectorielle; une approche interdisciplinaire; une interaction plus étroite avec des praticiens, universitaires et décideurs dans l'élaboration et la mise en place d'activités de recherche et d'initiatives de vulgarisation; un calendrier plus long pour les projets et la souplesse permettant d'explorer de nouveaux domaines et des approches novatrices.
3. La première étape a consisté à mettre en place les outils nécessaires pour mener à bien le nouveau programme de recherche, à savoir des indicateurs de base du travail décent adéquats et fiables. Des efforts ont également été déployés pour réunir et examiner les réflexions actuelles dans deux domaines dans lesquels la recherche est insuffisante: premièrement, les rapports entre les objectifs stratégiques du travail décent et le développement économique et, deuxièmement, la manière dont les organisations de la société civile pourraient contribuer plus efficacement à atteindre les objectifs du travail décent.
4. Les propositions de programme et de budget pour la période biennale 2002-03 sont marquées par cinq caractéristiques.
5. *Premièrement, des études empiriques* seront lancées pour mettre à l'épreuve un ensemble préliminaire d'hypothèses liées aux recherches en cours. Un ensemble d'études approfondies de cas par pays sera lancé en vue de faire ressortir les caractéristiques des politiques macroéconomiques et autres politiques générales qui peuvent faciliter ou au contraire gêner la réalisation du travail décent. D'autres études de cas mettront l'accent sur les mécanismes par lesquels les acteurs traditionnels et les nouveaux acteurs de la société civile peuvent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives au travail décent au niveau national. Ces études de cas s'appuieront sur les enseignements tirés du programme pilote de l'OIT pour le travail décent.
6. *Deuxièmement, l'envergure des recherches* menées dans le cadre des deux éléments du programme sera élargie. En ce qui concerne le premier élément — la relation entre les éléments fondamentaux du travail décent —, un nouveau projet examinera les liens entre la protection de l'emploi et les résultats du marché du travail. La littérature sur la question sera

examinée et analysée et de nouveaux indicateurs concernant le fonctionnement des politiques et institutions du marché du travail seront mis au point. Il devrait ainsi être possible de mieux évaluer la manière dont ces politiques influent sur la quantité et la qualité des emplois. Concernant le deuxième élément du programme — les processus de mise en œuvre — de nouvelles recherches mettront l'accent sur les avantages relatifs des moyens juridiques de mise en place des politiques sociales et explorent les possibilités de compléter la législation avec toute une gamme d'outils d'application. Un nouveau projet de recherche examinera la manière dont les contextes institutionnels, notamment la *réglementation du marché du travail*, peuvent affecter les résultats du marché du travail comme la croissance de l'emploi et le chômage. Tout en mettant l'accent sur la législation de protection de l'emploi, ces activités incluront également d'autres formes de réglementation comme les régimes d'allocation chômage, les établissements de fixation des salaires et les politiques actives du marché du travail. L'un des objectifs est de définir le type de réglementation du marché du travail nécessaire à un fonctionnement du marché du travail efficace et compatible avec la protection sociale. De nouveaux indicateurs des institutions du marché du travail seront mis au point afin de fournir une description du fonctionnement efficace de ces institutions; ils permettront d'évaluer la manière dont ces institutions affectent les résultats du marché du travail et les résultats macroéconomiques. L'échantillon de pays concernés sera élargi de manière à comprendre des économies en développement et en transition.

7. *Troisièmement*, ces propositions de programme et de budget donnent un rôle élargi aux *activités de formation et de vulgarisation* de l'Institut. Des mesures seront prises afin:
 - i) de mettre au point de nouveaux matériels destinés à des initiatives d'éducation et de formation en rapport avec le travail décent;
 - ii) de lancer de nouvelles initiatives dans les pays et régions qui ont explicitement témoigné leur intérêt pour la collaboration de l'Institut, qui ont été relativement peu étudiés dans le passé ou qui sont confrontés à des problèmes de réforme ou de changement structurel;
 - iii) de renforcer l'efficacité opérationnelle et la couverture du programme de formation et de vulgarisation par le biais de nouvelles technologies.
8. *Quatrièmement*, un nouveau programme de collaboration à moyen terme entre le Centre de Turin et l'Institut commencera pendant la période biennale 2002-03. Cette collaboration tient à l'évolution institutionnelle des deux établissements.
9. Le Centre de Turin est passé d'un centre de formation professionnelle à une organisation de formation très vaste répondant aux besoins en formation de tous les secteurs de l'OIT. Cet élargissement et la complexité accrue des questions examinées exigent une capacité conceptuelle et analytique pour créer des produits de formation novateurs. Il faudra donc développer des systèmes appropriés pour permettre au Centre de Turin de profiter des capacités conceptuelles et de recherches du siège de l'OIT et de l'Institut. Les relations avec l'Institut sont un élément important de cette interface en évolution — et en développement — avec l'OIT dans son ensemble.
10. L'Institut place ses relations avec le Centre de Turin dans le contexte de cette interface et cherche plus spécifiquement:
 - i) à utiliser les résultats de ses recherches dans des documents pédagogiques et de formation;

- ii) à collaborer avec le Centre de Turin afin que ses programmes de formation concernant le travail décent puissent s'appuyer sur une analyse partagée des concepts analytiques concernés;
 - iii) à s'appuyer sur l'expertise du Centre de Turin dans les nouvelles technologies pour renforcer les programmes de stagiaires de l'Institut, les réseaux universitaires et les activités pédagogiques.
11. Les activités conjointes Institut-Centre de Turin feront partie du Programme actuel d'éducation et de vulgarisation. Les domaines précis de collaboration sont présentés dans la section pertinente du présent document.
12. *Cinquièmement*, on s'efforcera de renforcer les liens entre l'Institut et la communauté universitaire et de développer des réseaux de connaissances sur le travail décent. L'expérience antérieure a montré que des liens étroits avec le monde universitaire peuvent considérablement renforcer l'efficacité des activités de recherche, d'éducation et de vulgarisation. Une interaction poussée avec certains universitaires et praticiens d'origines différentes a apporté un appui inestimable aux projets actuels de recherche, et l'établissement de réseaux avec des professeurs et des universités importantes, comme celles de Cambridge, Cornell et Delhi, a facilité l'organisation de cours de stagiaires, conférences publiques, séminaires et forums de politique sociale. Des mesures ont également été prises pour créer un groupe consultatif universitaire «virtuel» chargé d'aider au développement futur du programme de recherche de l'Institut. Ce groupe, qui pourrait être élargi si nécessaire, fonctionnera comme un réseau informel couvrant diverses disciplines en rapport avec les programmes de l'Institut et s'appuiera à la fois sur la communauté universitaire et sur celle des praticiens.

II. Budget

Montant total du budget proposé

13. Les propositions de programme et de budget pour 2002-03, évaluées au taux de change budgétaire de 1,53 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis et qui font état d'une augmentation de programme de 126 651 dollars, se montent à 8 051 651 dollars.
14. Les ajustements de prix et du taux de change budgétaire apportés au budget en 2000-01 et 2002-03 sont résumés ci-après.

Ajustements de prix et du taux de change budgétaire apportés au budget entre 2000-01 et 2002-03

	Dollars E.-U.
Programme et budget approuvé pour 2000-01, à l'exclusion des activités devant être financées à l'aide de ressources extrabudgétaires, au taux de change de 1,53 franc suisse pour 1 dollar	7 925 000
Augmentation de programme proposée en 2002-03	126 651
Propositions de programme et de budget pour 2002-03 au prix de 2000-01 et avec un taux de change de 1,53 franc suisse pour 1 dollar	8 051 651
Augmentation de coûts pour 2002-03 et ajustement à un taux de change de 1,77 franc suisse pour 1 dollar	(467 592)
Propositions de programme et de budget pour 2002-03	7 584 059

15. Les taux de change de 1,53 et de 1,77 franc suisse pour 1 dollar sont identiques à ceux qu'a utilisés l'OIT dans son programme et budget pour 2000 -01 et pour 2002 -03 respectivement.
16. Les facteurs de coût moyen pour le personnel de la catégorie des services organiques et de la catégorie des services généraux à Genève, figurant dans les propositions de programme et de budget pour 2002-03, sont les mêmes que ceux qui sont retenus par l'OIT. Ils s'élèvent à 133 908 dollars par année de travail pour la catégorie des services organiques (142 896 dollars en 2000-01) et à 72 960 dollars par année de travail pour la catégorie des services généraux (84 624 dollars en 2000-01).
17. Le montant des propositions de budget pour 2002-03 est évalué à 7 584 059 dollars. La contribution budgétaire de l'OIT à l'Institut a baissé de 1,6 pour cent en termes réels par rapport à 2000-01. Comme au cours des exercices précédents, il a été décidé de retenir la moitié des intérêts provenant des recettes du Fonds de dotation dans le Fonds et d'en faire usage ultérieurement, selon les besoins. Cette mesure permettra d'optimiser le recours à ces ressources et de consolider le Fonds de dotation pour l'avenir. L'épargne réalisée au cours du présent exercice ainsi que les intérêts accumulés sur le compte actuel seront mis à profit pour financer le programme lors de la période biennale 2002-03.

Résumé du budget des dépenses et des recettes proposé pour 2002 -03 et comparaison avec 2000 -01 (en dollars des Etats-Unis)

	2000-01		2002-03
	Budget approuvé	Recettes et dépenses prévues	Proposition de programme et de budget
A. Fonds reportés de l'exercice précédent	3 422 000	4 202 240	4 228 545
B. Recettes			
Fonds de dotation	145 000	98 000	98 000
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	4 931 020	4 931 020	4 499 219
Intérêts	200 000	450 000	300 000
Vente de publications et recettes diverses	20 080	15 000	20 000
Total	5 296 100	5 494 020	4 917 219
C. Ensemble des fonds disponibles	8 718 100	9 696 260	9 145 764
D. Dépenses	7 925 000	5 467 715	7 584 059
E. Fonds à reporter à l'exercice suivant	793 100	4 228 545	1 561 705
F. Autres sources: Legs Phelan (ressources estimées)	50 000	50 000	50 000

18. Le budget des dépenses de l'Institut proposé pour 2002-03 se compose de deux parties principales: les programmes de fond (travail décent et vulgarisation) et l'élément d'«direction et de soutien du programme».
19. Les tableaux ci-après résument les propositions pour 2002-03 et récapitulent les dépenses par programme.

Résumé du budget des dépenses proposé pour 2002-03 par programme

Titre du programme	Années/mois de travail		Coût en dollars E.-U.		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
A. Programmes de fond					
Travail décent	16/00	6/00	2 580 288	1 361 720	3 942 008
Vulgarisation	6/00	6/00	1 241 208	1 087 043	2 328 251
	22/00	12/00	3 821 496	2 448 763	6 270 259
B. Direction et soutien du programme	2/00	8/00	907 536	406 264	1 313 800
C. Total des propositions pour 2002-03	24/00	20/00	4 729 032	2 855 027	7 584 059

III. Programmes de fond

A. Programme de recherche sur le travail décent

	Années/mois de travail		Coût en dollars E.-U.		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
Propositions pour 2002-03	16/00	6/00	2 580 288	1 361 720	3 942 008
Autres sources pour 2002-03	—	—	—	—	—
Budget approuvé pour 2000-01	16/00	8/00	2 963 328	1 384 000	4 347 328
Autres sources pour 2000-01	—	—	—	—	—

- 20.** Ce programme vise à compléter les efforts de l'OIT tendant à jeter les bases conceptuelles d'un paradigme de travail décent. Le concept de travail décent rassemble quatre questions clés qui font partie depuis toujours des préoccupations de l'OIT, à savoir les droits, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, mais qui n'ont jusqu'à présent jamais été inscrites dans un cadre unifié. En termes généraux, ces objectifs peuvent se renforcer mutuellement dans le contexte du développement économique. Mais pour que le travail décent fournisse la base de l'élaboration des politiques, il faut une plus grande connaissance de trois domaines: les relations de causalité dynamiques entre les éléments constitutifs de travail décent; leur contribution au développement; la manière dont ces relations sont gérées par les établissements propres à chaque pays et les instruments les plus appropriés dans les différents contextes.
- 21.** Le programme de recherche est divisé en deux modules. Le premier apporte une contribution à la *base conceptuelle* du travail décent. Le deuxième explore les grandes orientations grâce auxquelles les initiatives concernant le travail décent peuvent être conçues et mises en place de manière particulièrement efficace.
- 22.** Les activités prévues pour la période biennale -03 s'appuient sur les travaux antérieurs et sont présentées ci-après. Au cours de cette période, les résultats des deux modules du programme de recherche seront testés et débattus dans le cadre d'un séminaire de grande ampleur, réunissant des fonctionnaires du BIT, des mandants et des

universitaires extérieurs, qui devrait se tenir à la fin de l'année 2002 et dans le cadre d'une conférence interactive.

1. **La base conceptuelle**

23. L'objet essentiel de ce module du programme de recherche a été et demeure la cohérence et l'interface entre les quatre objectifs stratégiques du travail décent. Comme il a déjà été indiqué, ces objectifs peuvent se renforcer mutuellement. Cependant, on sait peu de choses sur les relations causales précises impliquées et la manière dont ces relations sont affectées par les niveaux de développement et par les structures institutionnelles existantes. De plus, la nature des politiques macroéconomiques et autres grandes orientations ont une influence directe sur la réalisation de l'objectif du travail décent. A leur tour, les politiques de promotion de travail décent doivent être mises en place dans le cadre d'une économie mondiale de plus en plus intégrée, et les architectures mondiales financières et de développement jouent un rôle majeur dans la réalisation de l'objectif du travail décent. Les questions d'égalité entre les hommes et les femmes sont fondamentales pour le fonctionnement équitable des marchés du travail et constituent un aspect essentiel du paradigme de travail décent.
24. Ces considérations permettent de préciser les domaines de recherche à explorer.
25. Le projet de recherche actuel qui se poursuivra au cours de la prochaine période biennale examine les *interrelations entre les quatre objectifs stratégiques*: les conditions dans lesquelles ces objectifs se complètent; l'identification des équilibres à trouver dans divers contextes et situations et la manière de les surmonter. Il examinera le potentiel du travail décent comme paradigme de développement. Le but ultime est de définir des cadres de politique et de stratégies qui pourraient orienter l'action nationale vers une synthèse optimale des divers éléments concernés dans chaque contexte national et de développement.
26. Plusieurs méthodes de recherche sont utilisées pour examiner ces relations, y compris une modélisation statistique au niveau national, l'examen de travaux théoriques et empiriques antérieurs et des études de cas par pays. La construction de modèles statistiques au niveau national concernant certains résultats économiques a été confrontée à un problème majeur, à savoir le fait qu'il n'existe pas de mesures de qualité des droits fondamentaux au travail et des institutions du marché du travail. La première étape a donc consisté à mettre au point et à compiler de *nouveaux indicateurs*. Parmi ceux-ci figurent des mesures concernant l'inégalité entre les sexes dans l'emploi manufacturier, la représentation professionnelle et le niveau d'éducation et d'alphabétisation. Une autre étape consistera à mettre au point des mesures de protection de l'emploi.
27. Ces indicateurs des droits fondamentaux sont utilisés dans des *modèles économétriques* pour examiner l'impact sur les résultats économiques. La première série de résultats économiques examinée a porté sur certains aspects de la mondialisation, notamment l'investissement étranger direct et l'avantage commercial comparatif. La recherche a porté sur l'idée traditionnelle selon laquelle l'investissement étranger direct donne la préférence aux pays dans lesquels les normes du travail sont peu élevées. Les résultats n'ont montré aucun élément à l'appui de cette idée. Un modèle statistique de l'avantage relatif est en cours d'élaboration.
28. Outre les modèles économétriques, la corrélation entre les droits fondamentaux au travail et la croissance économique et le développement est également examinée par le biais d'études de la *littérature théorique et empirique*. Jusqu'à présent, ces études ont porté sur le travail des enfants, les inégalités et la discrimination. La liberté syndicale et la

négociation collective ainsi que le travail forcé seront examinés au cours de la prochaine période biennale.

29. Lorsque les recherches mentionnées ci-dessus seront terminées, il est prévu d'entreprendre des études de cas par pays. Ces études s'appuieront sur les modèles et s'efforceront d'aller au-delà de la corrélation vers la causalité, de comprendre pourquoi certains pays ont de meilleurs résultats — et d'autres des résultats pire — que ceux qui étaient prévus et d'examiner dans quelle mesure les expériences réussies peuvent être reproduites. Ces études de cas porteront également sur les politiques macroéconomiques propices au travail décent.
30. Ces recherches devraient aider les mandants de l'OIT à mettre au point des politiques en matière de travail décent compatibles avec leurs structures institutionnelles et leurs niveaux de développement.

2. *Processus de mise en œuvre*

31. Le deuxième module du programme de recherche complétera l'étude des interrelations entre les objectifs stratégiques du travail décent en analysant les processus par lesquels ces politiques sont conçues et mises en œuvre le plus efficacement de même que les différents mécanismes d'application. De nombreux projets échouent non parce qu'ils s'appuient sur des théories fausses concernant les liens entre les variables socioéconomiques, mais du fait d'une connaissance insuffisante des acteurs susceptibles d'appliquer la politique en question — ou de s'y opposer — et des institutions particulières qui favorisent l'application tout comme du processus d'interaction. En ce sens, ces travaux de recherche devraient permettre d'approfondir la connaissance institutionnelle que possède l'OIT des mécanismes de gouvernance qui constituent un élément important, voire indispensable, de l'élaboration des politiques.
32. Plus particulièrement, le projet examinera les acteurs impliqués dans les différentes politiques de travail décent, leurs contributions respectives et les configurations institutionnelles propices à la coopération entre les différents acteurs et à l'obtention de résultats positifs. Jusqu'à présent, ce projet de recherche a mis l'accent sur les organisations de la société civile autres que les syndicats et organisations d'employeurs.
33. L'étude de la littérature laisse penser que l'expression «société civile» est évocatrice mais ambiguë. Le fait qu'elle soit utilisée pour appuyer des programmes politiques et idéologiques opposés — allant du retrait de l'Etat et de la privatisation à la relance de politiques au niveau local, souligne cette ambiguïté fondamentale.
34. Après l'étude de la littérature, les recherches prendront la forme d'une série d'études de cas par pays. Deux projets de recherche empirique devraient être menés au cours de la prochaine période biennale, l'un sur les pays européens avancés et l'autre de portée plus mondiale.
35. Le premier projet cherche à comprendre le rôle des acteurs de la nouvelle société civile dans les politiques sociales et du travail des pays européens avancés. Les pays sélectionnés pour l'étude de terrain sont différents au plan de la configuration institutionnelle et de l'héritage culturel: Italie, Irlande et Suède. Cette étude s'appuie donc sur un échantillon aussi hétérogène que possible dans le but de comprendre le rôle des acteurs de la société civile dans les décisions.
36. Le deuxième projet portera sur trois domaines assez différents: le travail des enfants, la création de revenus et d'emplois (au niveau microéconomique) et les soins de santé. Les pays sur lesquels porte l'étude sont également très différents: le Bangladesh pour les pays

pauvres, l'Afrique du sud pour les pays à revenus moyens et la Suède pour les pays riches. La Suède constitue le lien entre le premier et le deuxième projet de recherche empirique. Pour chacun des trois domaines examinés dans chaque pays (soit un total de 9 études d cas), les recherches viseront à reconstruire le processus, c'est-à-dire à comprendre le rôle des différents acteurs, des acteurs tripartites traditionnels et des acteurs de la société civil tout comme les résultats. Du fait qu'il portera sur des domaines et des pays différents, le projet pourrait permettre d'évaluer de manière structurée le rôle des organisations de la société civile dans les politiques visant le travail décent.

37. Les résultats de ces deux études feront l'objet d'une publication sur le rôle de la société civil dans les politiques de travail décent ainsi que de divers documents mettant l'accent soit sur une politique précise, soit sur un pays donné et/ou une zone géographique.
38. Lors de la prochaine période biennale, un projet complémentaire examinera de nouvelles possibilités de législation devant permettre d'introduire les politiques visant le travail décent dans une période d'intégration économique croissante et d'évolution technologique accélérée. La législation du travail a un rôle fondamental à jouer. Il faut qu'elle soit conçue et mise en place de manière efficace dans un environnement socioéconomique présentant de multiples défis, et il convient de rechercher des instruments complémentaires: il peut s'agir de pactes politiques, du lancement d'initiatives de formation et de campagnes d'information et, le cas échéant, de l'établissement des normes techniques et de directives pratiques. Il faut comprendre et évaluer les avantages et les inconvénients des différentes formes d'application et voir comment celles-ci peuvent être utilisées de manière complémentaire pour atteindre l'objectif fondamental du travail décent.

B. Programme d'éducation et de vulgarisation

	Années/mois de travail		Coût en dollars E.-U.		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
Propositions pour 2002-03	6/00	6/00	1 241 208	1 087 043	2 328 251
Autres sources pour 2002-03	—	—	—	50 000	50 000
Budget approuvé pour 2000-01	4/00	6/00	1 079 328	897 000	1 976 328
Autres sources pour 2000-01	—	—	—	50 000	50 000

39. Ce programme vise à promouvoir le dialogue et les échanges informels entre mandants de l'OIT, personnel du BIT et universitaires de la manière suivante: forums de politique sociale, ateliers et séminaires destinés au personnel, cours de stagiaires, conférences sur la politique sociale de l'OIT dans diverses universités, bourses d'études Phelan, programme destinés aux étudiants et aux professeurs invités et publications.
40. Les activités du programme peuvent être réparties en quatre grandes catégories: dialogue; éducation; partenariats universitaires et activités de vulgarisation. Dans chacune de ces catégories, l'objet sera de stimuler un débat public approfondi et une réflexion sur des ensembles de politiques permettant de rendre le travail décent concret dans différents pays et régions. Plus particulièrement:
- i) des efforts seront déployés pour mettre au point de nouveaux matériels destinés aux programmes d'éducation et de formation concernant spécifiquement la politique de travail décent;

- ii) un programme de collaboration à moyen terme avec le Centre de Turin sera lancé afin de garantir une plus grande cohérence entre les recherches de l'Institut et les programmes et les produits de formation de Turin;
- iii) de nouvelles technologies seront utilisées pour améliorer l'efficacité des programmes d'éducation et de vulgarisation et élargir leur portée.

1. Dialogue

- 41. Cet élément du programme vise à encourager le débat sur des questions émergentes concernant les futurs programmes de l'OIT. L'Institut fournit un forum neutre propice à un débat ouvert et informel entre les mandants de l'OIT, les communautés universitaires et les praticiens extérieurs. En janvier 2002, une *conférence internationale* sur l'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale sera organisée à Annecy en France. Il s'agira de la deuxième conférence de ce type dans le cadre d'une série de réunions organisées conjointement par l'Institut et le ministère français de l'Emploi et de la Solidarité. L'objet de ces rencontres lancées en janvier 2001 est de stimuler une discussion internationale d haut niveau sur les mutations qui ont actuellement lieu dans le monde du travail et d'aider l'OIT à gérer les répercussions de ces changements sur les travailleurs. Une attention particulière sera accordée à des questions comme le développement d'indicateurs, le rôle de la régulation sociale et l'interface entre travail et famille.
- 42. Deux *séminaires régionaux* sur le travail décent seront organisés, l'un pour les Etats arabes et l'autre pour la Chine. Ils visent à approfondir et à faire partager la compréhension des concepts et questions qui entourent le travail décent et à jeter les bases de la mise au point d'un programme axé sur des besoins spécifiques. Ces séminaires rassembleront des mandants de l'OIT ainsi que des professeurs internationaux, régionaux et locaux d disciplines économiques et sociales. Ils sont conçus comme des exercices d'apprentissage mutuel dans lesquels les concepts seront mis à l'épreuve dans le cadre des réalités nationales et du développement.
- 43. L'Institut continuera à organiser des *conférences publiques* avec pour invités des personnalités reconnues dans des domaines économiques et sociaux importants ou appelés à le devenir. De manière ponctuelle, des professeurs seront invités à des séminaires organisés à Genève à l'intention du personnel pour débattre des résultats de leurs recherches avec le personnel du BIT et les mandants.

2. Education

- 44. Les programmes éducatifs de l'Institut viennent compléter les activités de formation de l'OIT; leur objectif n'est pas de dispenser des qualifications et des connaissances distinctives dans des domaines techniques spécialisés, mais plutôt de renforcer la capacité des mandants de l'OIT en matière de recherche et d'analyse sur la politique sociale. On a constaté une demande accrue des mandants pour ces programmes, conséquence de l'accent mis par l'OIT sur le travail décent. La promotion du travail décent demande un cadre intégré pour les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. L'Institut est une plateforme privilégiée pour permettre aux futurs dirigeants provenant des milieux gouvernementaux, des organisations d'employeurs et des syndicats de développer des capacités de réflexion.
- 45. En 2002-03, l'Institut organisera deux cours de stagiaires sur la politique sociale et du travail en vue de promouvoir le travail décent. Ces cours auront lieu en espagnol en 2002 et en anglais en 2003. Ils sont destinés aux décideurs des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs auxquels ils présentent de manière approfondie l'OIT, ses principes et ses moyens d'action. Ces cours leur présentent l'état d

la réflexion et de la pratique dans chacun des quatre domaines stratégiques du travail décent et les encouragent à élaborer des politiques économiques et sociales intégrées.

46. A la suite de demandes émanant du conseil de l'Institut au mois de novembre dernier, des efforts seront consentis pour mener des *programmes éducatifs axés sur des besoins régionaux spécifiques*, en collaboration avec les départements régionaux du BIT. Un cours de stagiaires devrait être organisé à l'intention des mandants de l'OIT dans la région arabe. Des entretiens préliminaires ont lieu dans l'optique d'un cours spécial sur le travail décent destiné à l'Institut d'études internationales sur le travail et l'information de la Chine.
47. Au cours de la période biennale 2002-03, des mesures seront prises pour mettre au point d *nouveaux outils de formation et programmes d'études* adaptés aux principes et aux politiques en matière de travail décent qui pourront être utilisés lors de futurs cours d stagiaires. Ces instruments seraient plus efficaces s'ils étaient complétés par de nouveaux matériels ciblés, comme des exercices de simulation du dialogue social ou des études de cas montrant les avantages d'approches politiques intégrées dans des domaines comme la création d'emplois et l'amélioration de la protection sociale des travailleurs. Ceux-ci seront mis au point en étroite collaboration avec le BIT et le Centre de Turin.
48. En outre, en 2002 -03, l'Institut et le Centre de Turin lanceront un programme d *collaboration à moyen terme* dans quatre domaines:
- i) assistance au Centre de Turin, en collaboration avec l'OIT, pour mettre au point un module fondamental de formation des mandants et du personnel à la programmation par pays et à l'élaboration de projets autour du thème du travail décent;
 - ii) collaboration à l'organisation de séminaires et de programmes de formation;
 - iii) consultation en amont sur les programmes de recherche afin de disposer de produits pédagogiques mieux conçus en aval;
 - iv) collaboration technique dans les domaines de la technologie de l'information, des vidéoconférences, des conférences électroniques et des réseaux électroniques.

3. **Partenariats universitaires**

49. Diverses activités seront menées au cours de la période biennale pour stimuler l'interaction entre l'OIT et les universités et instituts de recherche des pays industrialisés, en développement et en transition. L'objectif est double: renforcer l'intérêt des universitaires pour les questions dont traite l'OIT et promouvoir des recherches interdisciplinaires privilégiant l'action qui ne sont normalement pas menées dans un contexte universitaire.
50. La collaboration avec des instituts universitaires réputés sera utilisée pour faire mieux connaître les questions relatives au travail décent. Ainsi, l'Institut examinera la possibilité de participer au nouveau forum du MIT sur la *mondialisation, le travail et le développement*. Ce forum, qui fait partie d'un projet international de recherche de grand ampleur dirigé par le MIT, vise à réunir les dirigeants d'organisations impliquées dans le débat sur la mondialisation pour examiner d'autres approches possibles et expériences institutionnelles qui permettraient d'améliorer les conditions sociales et du travail dans les économies émergentes et avancées.
51. Le sixième *Cycle de conférences sur la politique sociale de l'OIT* aura lieu au Japon en 2003. Financées par le prix Nobel pour la paix de l'OIT, ces conférences sont données dans les principales universités de diverses régions du monde. L'objectif est de faire mieux connaître l'OIT et ses travaux chez les étudiants et dans le milieu universitaire.

L'Université de Tokyo a déjà donné son accord pour accueillir le sixième Cycle de conférences, et le choix de l'orateur et du sujet des conférences est actuellement à l'étude.

52. Deux *bourses d'études Phelan* seront attribuées en 2002-03. Le programme Phelan prévoit d'octroyer chaque année une bourse d'études à un jeune chercheur particulièrement brillant qui pourra passer six mois à l'Institut afin d'effectuer des recherches sur un thème convenu en rapport avec le travail décent. La qualité de la proposition de recherche, sa pertinence par rapport au programme de recherche de l'Institut et la diversité régionale sont les principaux critères de sélection du boursier.
53. Le *programme de professeurs invités* sera poursuivi. Dans le cadre de ce programme, des universitaires de haut niveau en congé sabbatique sont accueillis par l'Institut en échange de leurs conseils et de leur assistance dans le cadre de la formulation et de l'exécution des programmes de l'Institut.
54. Le *cours de stagiaires* sera intensifié et on examinera la possibilité d'élargir à d'autres universités le programme de collaboration déjà mis en place avec l'Université Cornell, l'Université Bocconi et l'Institut Studi Politici Internazionali (ISPI). Les dispositions entre l'Institut et ces établissements prévoient que les étudiants ont la possibilité d'obtenir des unités de valeur pour la période qu'ils passent à l'Institut en tant que stagiaires. Cette motivation supplémentaire améliore l'implication.
55. Enfin, l'Institut continuera à organiser des visites d'études de l'OIT pour des groupes d'étudiants des universités du monde entier.

4. **Vulgarisation**

56. Diverses activités sont prévues au cours de la période biennale pour améliorer la portée, l'efficacité et la cohérence des activités d'information et de communication des programmes de l'Institut, grâce à la formation du personnel et à l'investissement dans de nouvelles technologies. Plus particulièrement:
 - la transformation de la salle Elimane Kane de l'Institut en installation permanente de vidéoconférence destinée à des groupes de taille moyenne sera achevée au cours du prochain exercice;
 - le site Web sera revu pour être d'une utilisation plus facile et pour améliorer la présentation;
 - un système Intranet sera mis au point pour les besoins propres de l'Institut;
 - le centre de documentation existant sera réorganisé et informatisé en vue d'en faire une bibliothèque virtuelle connectée à la bibliothèque du BIT et à des centres de recherches et d'informations externes spécialisés;
 - de nouveaux services Web, comme des sites spécialisés et des forums de discussions, seront mis au point pour aider les programmes éducatifs de l'Institut. Il convient de noter qu'il est très difficile d'organiser des cours en ligne en raison des coûts liés à la mise au point d'un programme pertinent et du fait que les participants n'ont pas tous accès à Internet;
 - dans toute la mesure du possible, les résultats des travaux de l'Institut seront également publiés en ligne et mis à la disposition du grand public.

IV. Direction et soutien du programme

	Années/mois de travail		Coût en dollars E.-U.		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
Propositions pour 2002-03	2/00	8/00	907 536	406 264	1 313 800
Budget approuvé pour 2000-01	4/00	6/00	1 206 816	394 528	1 601 344

57. Ce programme pourvoit aux coûts de la direction et du soutien de chacun des deux programmes de fond et il fait office d'interface entre eux. Il convient de noter que le directeur de l'Institut, qui est chargé de la direction générale, participe par ailleurs directement aux activités de recherche, notamment au développement conceptuel de chacun des programmes de fond et au fonctionnement du réseau entre les praticiens et les universitaires dans l'application générale du programme.
58. Le soutien du programme recouvre les services de programmation, de personnel, les services financiers administratifs ainsi que les services d'information. Il assure la préparation des propositions de programme et de budget, la tenue à jour des états financiers destinés à la gestion générale des ressources de l'Institut, la gestion des achats, les archives et la communication. Il concerne tous les aspects de l'administration du personnel et assure la préparation financière et administrative des tables rondes, des séminaires, des colloques, des cours de formation, des réunions et des sessions du conseil.

* * *

59. Sur la base des propositions ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut, ***le conseil voudra sans doute adopter le programme et budget de l'Institut international d'études sociales pour 2002-03 et transmettre au Conseil d'administration du BIT le programme, pour qu'il l'entérine, et le budget pour approbation définitive.***

Genève, le 22 août 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 59.